

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

Date de convocation du Conseil : 15 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 avril 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : Mme Martine PENARD

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, M. ABRIAL, Conseillers.

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme PENARD), M. MANSERI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à M. AMOROS), Mme DELEUZE (procuration à M. MERCADER), M. BONET, M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON),

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Désignation de nouveaux membres siégeant dans différents organismes extérieurs – Comité des Œuvres Sociales (COS)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n° 23.07.06.08-1 du Conseil municipal en date du 06 juillet 2023 portant désignation de nouveaux membres siégeant au sein du Comité des Œuvres Sociales (COS),

VU le courrier de démission du conseiller municipal Monsieur Erwan DESVERGNES, en date du 18 mars 2024, réceptionné le même jour,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut désigner des conseillers municipaux afin qu'ils siègent et représentent la Commune au sein d'organismes extérieurs,

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur Erwan DESVERGNES en tant que conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du Comité des Œuvres Sociales (COS),

CONSIDERANT qu'après un appel à candidatures un seul candidat est présenté sur le poste à pourvoir,

EN CONSEQUENCE, suite à la démission de Monsieur Erwan DESVERGNES de son poste de conseiller municipal et après appel à candidatures, considérant la présence d'un seul candidat, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

- **DESIGNE** au sein du Comité des Œuvres Sociales :
 - Madame Dominique CREDOZ en lieu et place de Monsieur Erwan DESVERGNES, titulaire,
 - Monsieur Matthieu VIEIRA en lieu et place de Madame Dominique CREDOZ, suppléant,
- **PREND ACTE** que le Comité des Œuvres Sociales est ainsi désormais composée :
 - Titulaires : José AMOROS, Sylvie MOULIN, Martine PENARD, Hocine MANSERI, Denis VIZADES, Dominique CREDOZ,
 - Suppléants : Dany-Claude ZARTARIAN, Denis DJORKAEFF, Lesly CLAMARON, José MERCADER, Nathalie DARRIEUMERLOU, Matthieu VIEIRA,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI (par procuration), Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, M. ABRIAL, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.